

Ambulancier relevant du transport médico-sanitaire



Q15

Description du métier propre au réseau IFAPME-SFPME

L'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire assure la prise en charge et le transport de différents types de patient dans le cadre d'une hospitalisation, d'une sortie d'hospitalisation, d'un transfert ou encore d'une consultation. Le volet social est important ; il assure l'accompagnement du patient et l'aide dans ses démarches administratives notamment lors de son admission en milieu hospitalier.

L'ambulancier a l'obligation de veiller au bon état de fonctionnement de son véhicule et des instruments ainsi qu'à son conditionnement complet et correct.

En cas d'urgence, l'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire doit pouvoir assurer les premiers secours, appeler le CS 100/112 et surveiller les victimes dans l'attente des secours spécialisés.

Le Transport Médico-Sanitaire est un dispositif destiné à transporter un patient de son domicile vers une institution hospitalière de son choix, ou de transférer un patient entre différents sites.

Inscription

870€

Comprend le prix du syllabus
« Ambulancier »

Date limite d'inscription :
6 semaines après le début des cours
(+/- fin octobre) et dans la limite des places
disponibles.

Formation en 1 an

Année préparatoire **NON**

Cours de gestion (A)

Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)

Plusieurs possibilités d'horaire (voir
remarques)

- Aspects comptables 34 h
- Esprit d'entreprendre 4 h
- Stratégie commerciale 12h
- Gestion commerciale 10 h
- Droit 32 h
- Aspect fiscaux 19 h
- Aspects financiers 19 h

**Les cours professionnels sont à la
fois pratiques et théoriques**

Coûts supplémentaires

Achat des syllabus de gestion

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année
d'inscription
- Être titulaire du certificat de l'enseignement du 2^{ème}
degré général ou technique (CDD), **ou**
- Être porteur d'un certificat de l'enseignement
secondaire inférieur (C.E.S.I), général ou technique,
ou
- Être porteur d'un certificat d'apprentissage
(IFAPME), **ou**
- Avoir réussi la 6^{ème} année de l'enseignement
professionnel et avoir obtenu le certificat de
qualification, **ou**
- Compléter un dossier de motivation ou réussir un
examen d'admission

Conditions de réussite

- **2/3 des présences pour pouvoir être délibéré**
- 50% de réussite en moyenne aux cours
professionnels et 50% à chaque module
- Réussite de toutes les UAA aux cours de gestion
- 60% de réussite en moyenne à l'Examen C
(fin de formation) et 50 % à chaque épreuve
- Être en ordre de stage pratique
(Voir verso pour les détails des cours)

**Les cours professionnels sont donnés les vendredis en journée ; ce à quoi s'ajoutent les
cours de gestion (voir remarques au verso)**

Première année (150h)

Cours professionnels

- Patient appareillé et tech. de manipulation 12h
- Prise en charge du patient à partir de différents sites 8h
- Prise en charge des malaises 5h
- Prise en charge des traumatismes 5h
- Prise en charge des troubles spécifiques 6h
- Réa. Cardio-pulmonaire avec oxygène 5h
- Tech. Accompagnement patient 10h
- Techniques de communication 2h
- Tech. de manipulation, avec/sans matériel, d'un patient non appareillé 12h
- TMS et paysage des soins en Belgique 4h
- Types de patients et prise en charge spécifique 10h
- Aspects administratifs 2h
- Entretien courant de l'ambulance et du matériel 5h
- Biologie du patient 10h
- Réa. de base et défibrillation ext. automatisée (BLS-AED) 8h
- Cartographie, déplacement et véhicules prioritaires 2h
- Chaîne de survie, AMU, règles en général lors d'intervention 5h
- Évaluation pratique premiers secours 6h
- Gestion de l'appel, de la communication 4h
- Hygiène et sécurité 3h
- Mise en œuvre des instructions de prise en charge et rapport 2h
- Module intégratif de simulation d'intervention 12h
- Installation du patient et accompagnement 4h

Stage obligatoire OUI : 40H de stage bénévole à prester en fin de formation avec minimum 20 prises

Sont considérées comme heures de stages :

- Convention de stage : voir avec le Référent IFAPME
Valérie ARGUELLO : 085/24.14.67 ou valerie.arguello@ifapme.be
- Contrat de travail ou assimilé, voir norme IFAPME, voir au secrétariat avec Cécile Renard.
- Stage bénévole, voir au secrétariat avec Cécile Renard (cecile.renard@centrefapme.be)

En fin de 1^{ère} année, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C) qui est en 2 parties.

Examen C (de fin de formation)

Pour pouvoir passer l'épreuve, l'auditeur doit :

- avoir réussi (50 %) un stage de 40 h dans un service agréé (si vous ne bénéficiez pas de dispense)
- **et** avoir réussi l'ensemble des modules (50 % à chaque)
- **et** avoir 60 % de moyenne au total.

Cette épreuve comprend deux volets :

1. Epreuve pratique : mise en situation de problèmes complexes permettant d'évaluer la mobilisation des savoirs et savoir-faire acquis au cours de la formation.
2. Epreuve écrite : travail réflexif et intégratif (intégrant notamment la dimension psycho-affective), à partir d'une situation concrète et problématique de prise en charge vécue par le candidat.

Diplôme

En cas de réussite de la formation, vous obtenez un certificat de gestion et un diplôme de chef d'entreprise qui répond aux lois d'accès du métier.

Remarques

Pour le diplôme de gestion, 2 possibilités s'offrent à l'apprenant :

Gestion en 1 an (1 soirée/semaine), gestion accélérée en 4 mois (3 soirées /semaine).

Séance d'information obligatoire avant inscription.